



Prescriptions : Itinéraire Drulingen - Lauterbourg
D95, D9, D8, D1062, D72, D27, D263, D3
Limitation 16t/essieu en 2 files
Limitation 30m² sur OA
Consultation UOA>180 to

Ville de Haguenau
Circulation interdite
avant 8h30
entre 11h45 et 13h30
après 16h45

Ville de Saverne
Circulation interdite :
entre 7h00 et 8h30
entre 11h30 et 14h30
entre 16h45 et 19h00
A titre exceptionnel un convoi de 3ème cat.
par la longueur ou la largeur

Prescriptions : D863 passage sous OA Mundolsheim
Largeur chaussée 4m
Si garde-corps démonté => Largeur 5.50m
avec largeur possible 7m maxi

Ville de Strasbourg
Circulation interdite
entre 7h00 et 9h00
entre 11h30 et 14h15 entre
16h30 et 19h00

Ville Erstein-Krafft/Plobsheim
Circulation interdite
entre 7h00 et 8h30
entre 11h30 et 13h30
entre 16h30 et 19h00

Prescriptions D1083
Consultation CG si
P > 400t
Charges à l'essieu > 23.5 t/e
Largeur > 7m
Pavé > 3.35 to/m²
Préciser dans la demande le nom de la Sté si O/F de glissières
Installation de barrières sens sud-nord :
- le transporteur doit avoir 2 clés type triangulaire femelle 14mm
- localisation : D1083/rue 1 Slat, bretelle convoi échangeur
Hipsheim, Kogenheim et Erstein

Ville de Sélestat
Circulation interdite
entre 7h30 et 8h30
entre 11h30 et 14h15
entre 16h45 et 19h00

Prescriptions D424
Consultation CG si
P > 100t
t/e > 12t

Prescriptions itinéraire D20 - D468
Intéret si
Hauteur < 4.70m
Intéret si
Hauteur < 4.20m
Maxi 13t en RS et 16.5t en RJ

D1083 Giratoire de Salm
TE cat3 prendre le Shunt
Dépose / Repose chevrons

Carte des itinéraires de convois exceptionnels sur le réseau routier départemental du Bas-Rhin

Avertissement :

Cette carte représente les itinéraires de transports exceptionnels de catégorie 2 et 3 du réseau routier départemental. Ces itinéraires sont le cas échéant, renseignés par des prescriptions d'instruction pour consultation du Conseil Général ou par des prescriptions de réglementation relatives au gabarit et au tonnage. Ces renseignements ne dispensent pas le pétitionnaire d'effectuer conformément à la réglementation en vigueur, la reconnaissance de l'itinéraire autorisé. Elle est également accessible en version informatique sur le site www.inforoute67.fr. Les données relatives aux itinéraires du réseau national, autoroutier ou communal ne figurent pas sur cette carte.

Edition CD67WRISER/SIRA - 30/11/2015
Contact : ugf.transports-exceptionnels@bas-rhin.fr

Légende

Catégorie des itinéraires

- 2
- 3
- Ouvrage d'art > 5m

Prescriptions

- 120t Limitation de tonnage
- 16t Limitation en hauteur sur itinéraire cat 2 et 3
- 16m Limitation en largeur
- TE TE interdit

Règles de consultation du CG :

Pds > 13t/e
Itinéraire cat 3 > 100t sauf RD85 > 72t
Itinéraire cat 2 > 72t

PR+ : sens des PR croissants
PR- : sens des PR décroissants

Itinéraire	Longueur	Largeur	Poids
2ème catégorie	de 20,00m à 50,00m	de 3,00m à 3,00m	de 48,000 t à 48,000 t
3ème catégorie	de 22,00m à 25,00m	de 3,00m à 4,00m	de 48,000 t à 872,000 tonnes
3ème catégorie	de 25,00m	de 4,00m	de 72,000 tonnes

